



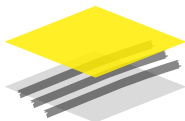
**#PRÉPARER L'AVENIR  
JE RECRUTE UN APPRENTI**

**MAINTENANT**

**JUSQU'À 11 200 € D'AIDES !**

Jusqu'au 30 juin 2022\*

**APPRENTISSAGE** | FORMATIONS PROFESSIONNELLES  
GROS ŒUVRE | FINITION | ÉNERGÉTIQUE | MENUISERIE | MÉTALLERIE



**BTP CFA**  
**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**  
Centres de formation du Bâtiment

MAINTENANT

# L'APPRENTISSAGE

C'EST + DE SOUPLESSE  
ET + DE SIMPLICITÉ !

▶ **Aides financières simples et automatiques**

Jusqu'à 11 200 euros d'aides pour un contrat de 3 ans\*

▶ **Durée du contrat assouplie**

de 6 mois à 3 ans

▶ **Âge de l'apprenti étendu**

de 15 ans\*\* à 29 ans révolus. Après 29 ans, apprentissage notamment possible pour les personnes ayant un projet de reprise ou de création d'entreprise.

▶ **Période d'entrée en formation élargie**

▶ **Durée du temps de travail assouplie  
pour les apprentis mineurs travaillant sur chantier**

Possibilité de travailler jusqu'à 10 heures par jour,  
dans la limite de 40 heures par semaine.

▶ **Conditions de rupture de contrat simplifiées**

Période d'essai de 45 jours travaillés en entreprise maintenue.  
Rupture à l'initiative de l'employeur possible sans recourir au conseil des prud'hommes.

\* Pour les contrats signés entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022. Après cette date, jusqu'à 7 325 € d'aides pour un contrat de 3 ans.

\*\* Les jeunes de moins de 16 ans doivent avoir accompli le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3<sup>ème</sup>).



# L'AIDE UNIQUE À L'EMBAUCHE

Jusqu'au 30 juin 2022, Aide Unique à l'Embauche renforcée  
la 1<sup>re</sup> année de contrat :

- ▶ Aide de 5000 € pour un apprenti mineur et de 8000 € pour un majeur,
- ▶ Aide versée à toutes les entreprises, sans limite d'effectifs.\*

## MONTANTS DE L'AIDE

Année de contrat	Montant annuel maximum	Montant mensuel
<b>Pour toutes les entreprises, sans limite d'effectifs* :</b>		
1 <sup>re</sup> année	8 000 € pour un majeur	666,66 € pour un majeur
	5 000 € pour un mineur	416,66 € pour un mineur
<b>Pour les entreprises de moins de 250 salariés dont l'apprenti(e) prépare un diplôme inférieur ou égal au BAC :</b>		
2 <sup>e</sup> année	2 000 €	166,66 €
3 <sup>e</sup> année	1 200 €	100 €

Jusqu'à **11 200 €**  
pour un **BAC PRO**

**10 000 €**  
pour un **CAP**

### Bon à savoir !

- ▶ Dans le cadre d'une poursuite d'études, vous signez un nouveau contrat avec votre apprenti(e) ? Vous percevez à nouveau le montant de l'aide d'une première année de contrat.

\* Jusqu'au 30 juin 2022. Les entreprises de 250 salariés ou plus doivent s'engager à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif selon les modalités définies par décret.

Au-delà du 30 juin 2022 : aide de 1<sup>re</sup> année d'un montant maximal de 4 125 €, réservée aux entreprises de moins de 250 salariés dont l'apprenti(e) prépare un diplôme inférieur ou égal au BAC.

# L'AIDE UNIQUE À L'EMBAUCHE

## COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE ?

Le versement de l'aide est automatique. Il vous suffit :

- ▶ de transmettre le contrat d'apprentissage et la convention de formation de votre apprenti(e) à votre OPCO<sup>1</sup> au plus tard 5 jours ouvrables après le début d'exécution du contrat.
- ▶ de réaliser votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) tous les mois.

## QUAND CETTE AIDE EST-ELLE VERSÉE ?

L'Aide Unique à l'Embauche est versée par l'ASP<sup>2</sup> chaque mois avant le paiement de la rémunération de l'apprenti(e) dans l'attente de votre DSN (Déclaration Sociale Nominative).

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide s'arrête le mois suivant la date de fin de contrat.

L'aide n'est pas versée si votre apprenti(e) a été absent(e) tout le mois (bulletin de paie à zéro euro).

### + D'INFOS AUPRÈS DE L'ASP

**0 820 825 825**

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[www.asp-public.fr](http://www.asp-public.fr)

1. OPérateur de Compétences

2. Agence de Services et de Paiement



# LES AUTRES AIDES AU RECRUTEMENT

En plus de l'Aide Unique à l'Embauche,  
recruter en APPRENTISSAGE, c'est :

**UNE EXONÉRATION TOTALE OU PARTIELLE  
DE COTISATIONS SOCIALES**

selon la taille et la forme juridique de l'entreprise



**DES DÉDUCTIONS FISCALES  
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**



**LA NON PRISE EN COMPTE DE VOTRE APPRENTI(E)  
DANS LE CALCUL DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE**

Et en apprentissage, la période d'essai  
est de **45 jours travaillés en entreprise !**

## CENTRES DE FORMATION

## FORMATIONS

		ARLES	AVIGNON	AIX LES MILLES	MARSEILLE	TOULON	ANTIBES
<b>MAÇONNERIE, GROS ŒUVRE</b>							
	CAP Maçon	•	•	•	•	•	•
	CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé		◦	•		◦	
	BP Maçon	•	•	•	•	•	•
	BAC PRO Technicien du Bâtiment : Organisation Réalisation du Gros Oeuvre (TB ORGO)		•			•	
	Titre professionnel Chef de chantier gros œuvre <b>Nouveau</b>		•				
<b>PLAQUE ET PLÂTRE, ISOLATION</b>							
	CAP Métiers du plâtre et de l'isolation	•	•		•	•	
	BP Métiers du plâtre et de l'isolation	•					
	MC Plaquiste					•	
<b>ÉLECTRICITÉ</b>							
	CAP Électricien	•	•	•	•	•	•
	BP Électricien		•	•	•	•	•
	MC Technicien en énergies renouvelables option A : énergie électrique			•		•	
	BAC PRO Métiers de l'ELECTricité et de ses environnements connectés (MELEC)					•	
<b>PEINTURE ET AUTRES FINITIONS, DÉCORATION</b>							
<b>PEINTURE</b>	CAP Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)	•	•	•	•	•	•
	BP Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)	•	•	•	•	•	•
	MC Peinture décoration				•		
<b>CARRELAGE</b>	CAP Carreleur mosaïste	•	•		•	•	•
	BP Carreleur mosaïste		•			•	
<b>PLOMBERIE, CHAUFFAGE, FROID ET CLIMATISATION</b>							
<b>PLOMBERIE CHAUFFAGE</b>	CAP Monteur Installations Sanitaires (MIS)	•	•	•	•	•	•
	CAP Monteur Installations Thermiques (MIT)	•	•	•	•	◦	•
	BP Monteur Installations Génie Climatique et Sanitaire (MIGCS)	•	•	•	•	•	
	MC Technicien en énergies renouvelables option B : énergie thermique				•		
	MC Maintenance Equipement Thermique Individuel (METI)				•		•
	BAC PRO Installateur Chauffage Climatisation et Energies Renouvelables		•		•		
<b>FROID</b>	CAP Installateur Froid Conditionnement d'Air (IFCA)	•		•			•
	BP Installateur, Dépanneur Froid Conditionnement d'Air (IDFCA)			•			•
	BAC PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables						•
	Titre professionnel Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation			•			
<b>GÉNIE CLIMATIQUE</b>	Titre Professionnel Technicien supérieur études en génie climatique (BAC+2)				•		
<b>MENUISERIE BOIS, ALUMINIUM ET VERRE</b>							
<b>MENUISERIE ALUMINIUM</b>	CAP Menuisier Aluminium-Verre (MAV)			•		•	•
	BP Menuisier Aluminium-Verre (MAV)			•		•	
<b>MENUISERIE BOIS</b>	CAP Ébéniste						•
	CAP Menuisier Fabricant	•	•	•	•	•	•
	CAP Menuisier Installateur		•	•	•	•	
	BP Menuisier			•			
<b>SERRURERIE, FERRONNERIE, MÉTALLERIE</b>							
	CAP Métallier		•	•	•	•	•
	CAP Ferronnier d'art		◦				
	BP Métallier		•		•		

◦ CAP proposé en un an, **uniquement après l'obtention d'un premier CAP**

# SALAIRES DE L'APPRENTI\*

## BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS<sup>1</sup>

Âge de l'apprenti(e) →

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année % du SMIC*	635,79 € 40 %	794,74 € 50 %	874,21 € 55 %	1 589,47 € 100 %
2 <sup>e</sup> année % du SMIC*	794,74 € 50 %	953,69 € 60 %	1 033,16 € 65 %	1 589,47 € 100 %
3 <sup>e</sup> année % du SMIC*	953,69 € 60 %	1 112,63 € 70 %	1 271,58 € 80 %	1 589,47 € 100 %

Montant de la prime de panier pour la région PACA : 10,20 €

## METALLURGIE<sup>2</sup>

Âge de l'apprenti(e) →

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année % du SMIC*	556,32 € 35 %	874,21 € 55 %	1 589,47 € 100 %
2 <sup>e</sup> année % du SMIC*	715,27 € 45 %	1 033,16 € 65 %	1 589,47 € 100 %
3 <sup>e</sup> année % du SMIC*	874,21 € 55 %	1 271,58 € 80 %	1 589,47 € 100 %

La rémunération de l'apprenti(e) ne peut être inférieure, sur l'année, à la Rémunération Annuelle Garantie définie à l'article 27.2 de l'accord du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

\* Rémunérations prévues sur la base de 35 heures par semaine, soit 151,67 heures par mois. Pourcentage du SMIC calculé sur la base de 1589,47 € brut (SMIC au 1er octobre 2021). Pour les 21 ans et plus, le salaire de l'apprenti(e) est calculé sur le pourcentage du Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé si plus avantageux que le SMIC.

Les chiffres, taux et autres informations sont fournis à titre indicatif. Il appartient à l'employeur de vérifier la rémunération applicable à son apprenti(e).

1. Entreprises relevant de la convention collective du bâtiment et des travaux publics - IDCC 1596, 1597, 1702, 2420, 2609, 2614, 3212

2. Entreprises relevant de la convention collective des industries métallurgiques - Brochure 3109

## AMEUBLEMENT FABRICATION<sup>3</sup>

Âge de l'apprenti(e) →

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année % du SMIC*	556,32 € 35 %	715,27 € 45 %	874,21 € 55 %	1 589,47 € 100 %
2 <sup>e</sup> année % du SMIC*	635,79 € 40 %	874,21 € 55 %	1 033,16 € 65 %	1 589,47 € 100 %
3 <sup>e</sup> année % du SMIC*	874,21 € 55 %	1 033,16 € 65 %	1 271,58 € 80 %	1 589,47 € 100 %

## AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ<sup>4</sup>

Âge de l'apprenti(e) →

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année % du SMIC*	429,16 € 27 %	683,48 € 43 %	842,42 € 53 %	1 589,47 € 100 %
2 <sup>e</sup> année % du SMIC*	619,90 € 39 %	810,63 € 51 %	969,58 € 61 %	1 589,47 € 100 %
3 <sup>e</sup> année % du SMIC*	874,21 € 55 %	1 064,95 € 67 %	1 239,79 € 78 %	1 589,47 € 100 %

Hors dispositions conventionnelles plus avantageuses

### Bon à savoir !

- **Votre apprenti(e) change de tranche d'âge en cours de contrat ?  
Son salaire augmente le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant son anniversaire.**

3. Entreprises relevant de la convention collective de l'ameublement (fabrication) - IDCC 1411.

4. Entreprises relevant des conventions collectives du négoce de bois et des matériaux de construction (IDCC 1947 et 3216), des installations aéraluques frigorifiques et thermiques (IDCC 1412), des équipements thermiques (IDCC 998), des peintres en lettres (IDCC 1465). Liste non exhaustive.



# SALAIRES DE L'APPRENTI

## Cas particuliers

### Durée d'apprentissage réduite

- ▶ **Un apprenti préparant un CAP en un an** (au lieu de deux) perçoit directement la rémunération de la 2<sup>e</sup> année de contrat.
- ▶ **Un apprenti préparant un BAC PRO en deux ans** (au lieu de trois) perçoit directement la rémunération de la 2<sup>e</sup>, puis de la 3<sup>e</sup> année de contrat.

### Mentions Complémentaires ou CAP Connexes

- ▶ La rémunération de l'apprenti est la **rémunération réglementaire** à laquelle il peut prétendre le jour de son contrat, **majorée de 15 points**.

### Redoublement avec le même employeur

- ▶ **Le salaire de l'apprenti reste identique** à celui de l'année précédente (hors changement de tranche d'âge de l'apprenti).

### Poursuite d'études après obtention d'un diplôme

- ▶ **Avec un employeur relevant de la même convention collective :**  
le salaire de l'apprenti est au moins égal à celui du précédent contrat.
- ▶ **Avec un employeur relevant d'une convention collective différente :**  
le salaire de l'apprenti est au moins égal à celui auquel il pouvait prétendre de façon réglementaire lors de son contrat précédent.

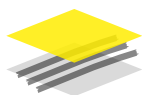
# RECRUTER UN APPRENTI

C'est jusqu'à  
**11 200 €\***  
d'aides

Une période d'essai de  
**45 jours**  
travaillés en entreprise

**CONTACTEZ-NOUS,  
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER !**

- ▶ **Diffusion de votre offre d'emploi** en apprentissage
- ▶ **Présélection de candidats** en fonction du profil recherché et **envoi de CV**
- ▶ **Accompagnement aux démarches administratives** liées au contrat d'apprentissage



**BTP CFA**  
**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**6 centres**  
de formation

**+ 4000**  
apprentis par an

**+ 40 formations**  
en apprentissage  
du CAP au BAC + 2

**1<sup>er</sup>** réseau d'apprentissage  
aux métiers du BTP de  
la région SUD

\* Jusqu'au 30 juin 2022. Après cette date, jusqu'à 7325 € d'aides pour un contrat de 3 ans.

# DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

## LE SAVEZ-VOUS ?

### LES RÈGLES POUR DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ONT ÉTÉ ASSOULIES !

Le Maître d'apprentissage doit être **salarié de l'entreprise, volontaire et majeur**.

Il doit également :

- ▶ **Être titulaire d'un diplôme** correspondant au domaine professionnel du diplôme préparé par son apprenti(e), et de même niveau.

**ET**

- ▶ **Avoir une année d'exercice d'activité professionnelle\*** en rapport avec la qualification préparée par son apprenti(e).

————— **OU** —————

- ▶ **Avoir deux années d'exercice d'activité professionnelle\*** en rapport avec la qualification préparée par son apprenti(e).

## Bon à savoir !

- ▶ **L'employeur ou le conjoint collaborateur** peut remplir la fonction de Maître d'apprentissage.
- ▶ **Le Maître d'apprentissage peut encadrer deux apprentis** + un redoublant au maximum.

\* Les périodes de stage et d'apprentissage ne sont pas prises en compte dans le décompte de la durée d'expérience du Maître d'apprentissage.

# SE FORMER, FORMER SES EQUIPES

Professionnels du BTP, vous avez un projet de formation pour vous ou vos équipes ?

Nous vous proposons :

## DES FORMATIONS OBLIGATOIRES

- ▶ SST Sauveteur Secouriste du Travail **Habilitation INRS**
- ▶ R408 Échafaudage de pied **Habilitation INRS**
- ▶ Habilitations électriques

## DES FORMATIONS DIPLÔMANTES ET DES TITRES PROFESSIONNELS

- ▶ + de 40 formations du CAP au BAC + 2
- ▶ Parcours aménageables selon votre niveau de formation et votre expérience professionnelle

## DES FORMATIONS SUR MESURE

- ▶ Programme établi par nos experts métiers en fonction de vos besoins.

### Nos +

- ▶ Plateaux techniques de grande capacité
- ▶ Formateurs expérimentés
- ▶ Centres de formation certifiés CERTIBAT

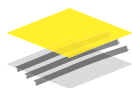
**Nos références : ISOLIS, SYCLEF, ADECCO...**

### Votre contact formation PRO :

marine.varlet@cfadubatiment.fr  
07 57 43 14 68

# CONTACTEZ-NOUS

## NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER !



### **BTP CFA** **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

▶ **BTP CFA Arles**

6 chemin de Séverin  
13 200 Arles  
07 57 42 97 68  
04 90 97 82 79  
pro.arles@cfadubatiment.fr

▶ **BTP CFA Avignon**

Florentin Mouret  
13 bis avenue du Blanchissage  
84 000 Avignon  
07 57 43 14 61  
04 90 14 18 80  
pro.avignon@cfadubatiment.fr

▶ **BTP CFA Aix-Les-Milles**

205 rue Albert Einstein  
13 290 Aix-en-Provence  
07 57 43 14 60  
04 42 60 74 74  
pro.aix@cfadubatiment.fr

▶ **BTP CFA Marseille**

Impasse de la Montre  
13 011 Marseille  
06 25 24 88 66  
04 91 87 98 00  
pro.marseille@cfadubatiment.fr

▶ **BTP CFA Toulon**

450 avenue François Arago  
La Grande Tourrahe  
83 130 La Garde  
04 94 08 60 60  
pro.toulon@cfadubatiment.fr

▶ **BTP CFA Antibes**

Max Fiorini  
80 rue Jean Joannon  
06 600 Antibes  
07 57 43 14 59  
04 92 91 32 00  
pro.antibes@cfadubatiment.fr

---

[www.btp-cfa-paca.fr](http://www.btp-cfa-paca.fr)



*1<sup>er</sup> réseau d'apprentissage aux métiers du BTP de la Région SUD.*